



AVIS DE COURSE

[Régate APOC 2023] – [du 27 au 29 mai 2023]
[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]
[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] – [Grade 5B]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. **REGLES**, la régata sera régie par :
 - 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
 - 1.3 Les règlements fédéraux, le règlement des trophées départementaux CCI-22 habitable 2023.
 - 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
2. **PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**
Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).
3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A – B – C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e – 4^e – 3^e] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur, à tous les bateaux du système à handicap [Osiris Habitable]. Les bateaux présentent leur certificat de jauge ou de conformité aux inscriptions.
 - 3.2 Les bateaux admissibles doivent confirmer leur inscription selon le programme prévu (Voir chapitre 5)
 - 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile 2023 mention « compétition » ou « pratiquant », d'une autorisation parentale pour les mineurs, si nécessaire, et de l'autorisation de port de publicité si nécessaire également.
 - ou à défaut une licence journalière Fvoile dont la demande est faite avec le formulaire fourni à l'inscription par l'organisation.
 - 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, le certificat de jauge ou de conformité, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - 3.5 **Règles sanitaires** : les régates étant soumises à déclaration, les organisateurs peuvent être tenus de mettre en place un contrôle ou un protocole sanitaire.
4. **Flottes** : les bateaux sont répartis en 3 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net.

La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

- Flotte 1 – Grande Course-Ailes marines : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
- Flotte 2 – Course-Groupe CCI : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription. L'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée si le coureur souhaite apparaître au classement national des coureurs de la Fvoile. C'est la règle depuis 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>). Se référer au règlement du trophée habitable 2023- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1 et 2.

- Flotte 3 Multicoques habitables concerné par la jauge multi 2000, mk2 si présents.

4. DROITS A PAYER

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. 80 euros par bateau avec le soutien d'une entreprise comme dans les précédentes éditions.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription au bar du yacht club à Lézardrieux

[Vendredi 26 mai 2023 de [18h]] à [20h]

[Samedi 27 mai 2023] de [10h] à [12h]

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 27 mai	[14 h]	[Toutes]
Dimanche 28 mai	[10 h]	[Toutes]
Lundi 29 mai	[10 h] – jour de réserve	[Toutes]

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 h].

5.4 Repas des équipages : **Repas des équipages à partir de 19h le samedi 27 juin au bar du Yacht Club, organisé par l'APOC – concert « des saumons fumés »**
<https://www.youtube.com/watch?v=VvqU5SGqxE>

5.5 Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régate. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régate pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2023, des documents médicaux nécessaires et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE** : Les instructions de course seront [*disponibles sur internet – <http://apoc-infos-over-blog.com> – les parcours seront disponibles à la confirmation des inscriptions dans les lutins habituels*].

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [*de type (construit, côtier ou mixte)*].

7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

8. CLASSEMENT

8.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 - Epreuve organisée sur une journée : le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès trois courses courues.

8.3 Le système de classement est le suivant : [*Système de Points à Minima de l'annexe A*]

8.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [*le système temps sur temps*] et les TMF du guide Osiris 2023.

9. **PLACE AU PORT** : [*Accueil au port de Lézardrieux 72h avant et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22*] et de signaler à Alan Richard votre arrivée : 06 48 66 9738 ou alan.richard@orange.fr

10. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]** : Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. **COMMUNICATION RADIO [DP]** : Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. **PRIX : remise des prix, le Dimanche 28 mai à partir de 18H00 à Bar du Yacht Club à Lézardrieux**

13. **DECISION DE COURIR** : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Gildas Jannin 07 78 37 29 08

Remerciements : Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



